

Délibération N° DEL-2021-060

Le mardi 25 mai 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 18 mai 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Absente : Mme Françoise OTT

Dépôts de pouvoir : Mme Christelle BRUNET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
32	32	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Sabine ADRIEN est désignée secrétaire de séance.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

10. Approbation d'une convention de servitude avec ENEDIS

Rapporteur : Christophe MOUTAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande du bureau d'études et d'ingénierie CETERC en date du 22 avril 2021,

Dans le cadre de travaux d'amélioration du réseau électrique, ENEDIS doit déployer une nouvelle ligne basse tension dans la parcelle BS 85 dont la Ville de Guéret est propriétaire (correspondant à l'impasse de la Sénatorerie), afin de raccorder au réseau existant un nouveau coffret de branchement situé en domaine privé, conformément au plan joint en annexe.

A cet effet, en complément de la permission de voirie délivrée pour ce qui concerne l'occupation du domaine public de l'avenue de la Sénatorerie, le projet de convention de servitude, également joint en annexe, a été établi.

Cette servitude fera l'objet d'une compensation financière forfaitaire de 20 euros qui sera imputée en recette à la fonction 810 (aménagement et service urbain environnement - services communs) article 70323 (redevance d'occupation du domaine public communal) du budget principal.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention de servitude et d'autoriser Madame le Maire à la signer ainsi que tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,




**Marie-Françoise
FOURNIER**